

**MAIRIE DE
CHAUMONTEL**
(Val d'Oise)

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 11 mars 2016

OBJET :

**DEMANDE DE
SUBVENTION DANS LE
CADRE DE LA
DOTATION
D'EQUIPEMENT DES
TERRITOIRES
RURAUX (DETR) AU
TITRE DE L'ANNEE
2016**

Nombre de Conseillers en

Exercice : **23**

Présents : **17**

Votants : **20**

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 29 mars 2016

Le Maire,

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2016/090

L'an deux mille seize, le dix-sept mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

PRESENTS : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Monsieur Georges SCHMITT, Madame Florence GABRY, Monsieur Patrice BRONSART, Madame Isabelle PARENT, Madame Evelyne POIGNON, Monsieur Christophe VIGIER, Monsieur Jacques GAUBOUR, Monsieur Olivier POIGNON, Monsieur Eric CASSERON, Madame Betty HUYLEBROECK, Monsieur Fabrice HUYLEBROECK, Madame Katya SCHMITT, Madame Aude POIREE, Monsieur Jacques LABARRE, Madame Martine GHENASSIA, Madame Véronique PETIT

PROCURATIONS : Madame Jeanne FROIDUROT pouvoir à Madame Isabelle PARENT, Monsieur Karim KENTACHE pouvoir à Monsieur Fabrice HUYLEBROECK, Madame Corinne TANGE pouvoir à Monsieur Patrice BRONSART

EXCUSE(S) : Monsieur Nuno CARNEIRO DIAS, Monsieur André LEFEVRE

ABSENT(S)) : Madame Betty HANAUER-BEASLAY

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Véronique PETIT

∞∞∞∞∞∞∞∞

Monsieur Georges SCHMITT, 1^{er} Adjoint délégué aux travaux rappelle à l'assemblée délibérante que la Préfecture du Val d'Oise a lancé, auprès des communes et des établissements publics de coopération intercommunale, un appel à projets pour l'attribution de la DETR au titre de l'année 2016.

La DETR a été créée par l'article 179 de la loi de finances pour 2011 et résulte de la fusion de la Dotation globale d'équipement (DGE) des communes et de la Dotation de développement rural (DDR).

Les demandes et dossiers sont à adresser en double exemplaire au sous-préfet au plus tard le **30 avril 2016**.

Il est donc proposé au Conseil de Chaumontel de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR pour l'année 2016, pour le dossier de réhabilitation d'un bâtiment communal situé rue de la République, avec rénovation thermique complète et dans le cadre du programme national de transition énergétique.

Cette opération visera à la mise en œuvre d'un équipement culturel au service des administrés de la commune de Chaumontel.

Pour ce type d'opération, le taux de subvention est de 40 % du montant HT des travaux estimés à 900.000 € HT.

En tout état de cause, la commune de Chaumontel s'engage à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre de la DETR et le taux réellement attribué.

Dans ce but, Monsieur SCHMITT a élaboré et constitué un dossier de demande de subvention auprès de la sous-préfecture de Sarcelles.

Vu la législation en vigueur ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu l'article 179 de la loi de finances pour 2011 ;

Considérant l'inscription au budget communal des travaux susvisés :

Le Conseil Municipal ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité :

APPROUVE ce choix et **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le projet de demande de subvention pour les travaux de réhabilitation d'un bâtiment communal situé rue de la République, tels que décrits ci-dessus, dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) au titre de l'année 2016 tel que présenté à l'assemblée délibérante.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.

Le Maire,